



# FLASH INFO

## CE PNC

2 octobre 2019 #255



### DES CHIFFRES ET DES LETTRES

Les échanges du Comité d'Entreprise du **jeudi 26 septembre** dernier, ont porté essentiellement sur deux points à l'ordre du jour, à savoir un point d'information sur **les résultats économiques de la Compagnie arrêtés au 30 juin 2019** et un point d'information / consultation sur la **réorganisation de HOP**, et plus particulièrement de ses différentes **directions**.

#### DES CHIFFRES ...

**Madame Bouvard, Directrice Financière**, a ainsi déroulé une présentation exhaustive **des données économiques** et autres **comptes de résultat de HOP**.

Nous n'allons pas vous donner le détail de tous ces chiffres qui donnent le tournis... mais plutôt quelques explications sur ceux-ci afin de mieux appréhender la situation économique de HOP.

Tout d'abord à **fin juin 2019** la perte d'exploitation de HOP s'élevait à **-40 millions d'euros** avec une **baisse de la recette unitaire de -13,5%** par rapport au **premier semestre 2018**, période d'effet d'aubaine pour le transport aérien qui avait vu **de nombreux voyageurs** victimes des grèves SNCF **se reporter sur l'avion**. Les sièges km offerts sur coques HOP sont en augmentation de 3 % avec pourtant un léger retrait de -0,7% des heures de vols produites.

Selon la Direction, **le passage sous code operating AF est la seule option pour sauver HOP**, mais cette planche de salut reste toujours conditionnée à la **recapitalisation de la dette** par l'actionnaire unique Air France. Cette **recapitalisation** interviendra au **printemps 2020**. **Son montant sera revu à la hausse** car sur le premier semestre 2019 **la dette n'a eu de cesse de se creuser**. Avec le **nouveau « modèle économique »** lié au **changement de code**, la Direction table sur un **REX (Résultat d'Exploitation) en amélioration** quoique débouchant toujours sur une **perte** ramenée à **-53M€ à fin 2019 contre -73M€ à fin 2018**.

Pourtant cela pourrait être **une amélioration en trompe l'œil**, l'économie des lignes étant toujours malmenée par la concurrence.

Les élus pointent du doigt que **les pertes seraient simplement déplacées vers AF**, sans amélioration réelle de la performance économique de HOP...

HOP voit **la capacité PAX de ses avions toujours bridée par AF**, alors même que les low cost nous cernent de toute part avec de plus gros modules plus adaptés à ces marchés de plus en plus concurrentiels...



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>



Concernant **le contrat ACMI**, nous sommes plus que surpris que ce dernier **ne soit toujours pas signé** alors que depuis le 1er septembre, nous sommes bel et bien une compagnie 100% affrétée... La Direction se veut rassurante et a confiance dans la signature de ce contrat dans les jours à venir... Ce contrat, **auquel les élus n'auront pas accès pour cause de confidentialité**, pourra cependant être **consulté par nos experts du Cabinet PROGEXA**, charge ensuite au Cabinet d'en communiquer les éléments essentiels aux élus.

Cependant nous apprenons déjà que ce document comportera **des clauses de rupture** et même **des pénalités** si HOP n'est pas en capacité de « **respecter le contrat** » notamment en raison d'une **régularité trop dégradée** (annulation de vol).

A notre demande, la Direction nous a cependant précisé que **seule la régularité interne de HOP** serait considérée, HOP n'ayant pas la main par exemple sur la qualité de l'assistance en escale, gérée dorénavant à 100% par AF.



Ce contrat couvrira une **période de 5 ans**, et son **renouvellement** se fera par **tacite reconduction**...

**51 charges sont garanties**, ce qui signifie, aux dires de la Direction, que **tout avion sorti** de la flotte, **sera compensé par un autre**, éventuellement d'un autre type...

En tout état de cause, **sans accès** à ce stade **aux clauses** précises du contrat, difficile pour nous d'en être **100% assurés**...

## ... ET DES LETTRES

DOV, DOA, DGO, DGA, DEM...

Au travers de sa communication interne, la Direction vous a déjà fait part de la **réorganisation** qui est effective **au sein des différentes directions de HOP** depuis le 1er octobre.

Lors du dernier **audit IOSA** une **simplification de l'organigramme** des différentes Directions a été suggérée afin d'être en **conformité avec celui recommandé par l'autorité**.

Cette **simplification** se traduira par une **équipe de Direction resserrée**, avec le **passage de 12 membres du COMEX** (Comité Exécutif) à l'heure actuelle à **9 membres** dans l'organisation cible.

Cette **réorganisation** est également induite par le **changement de « modèle économique »** avec la nouvelle relation à AF dans laquelle HOP est 100% affrétée, et elle vise un objectif majeur : **une performance opérationnelle optimum**.

À ce titre, une toute **nouvelle Direction de la Performance Opérationnelle (DPO)** sera créée, et regroupera le **Programme** (qui définit les lignes exploitées et leurs fréquences à chaque saison programme), le **CCO** (Centre de Contrôle des Opérations qui gère l'exploitation en temps réel) et la **DOS** (Direction Opérations Sol, qui gère toutes les opérations au sol de HOP, en lien avec AF).

Cette **nouvelle Direction** sera placée sous la responsabilité d' **Adrien LAFONT**, en provenance d'Air France où il était précédemment en charge des **Escales Europe d'AFKLM** et de la **Régulation du Programme AF**.

Olivier MAZZUCHELLI qui occupait le poste de **Directeur Général Opérations**, et qui chapeautait le **CCO**, la **Production PN** (Planification, Régulation, Logistique), les **opérations sol**, et la **Sécurité des Vols / Conformité**, monte en grade, et occupe désormais le poste de **Directeur Général Adjoint Exploitation**. Sous sa responsabilité directe, il a désormais **en plus**, **tous les navigants (DPNC et DOA)**, la **DPO nouvellement créée**, ainsi que la **Direction de la Maintenance**.

Il rapportera directement à **Pierre-Olivier BANDET**, **PDG de HOP**, **membre du Conseil d'Administration de HOP**, mais aussi **membre du COMEX Air France**, au même titre que la PDG de Transavia, par exemple.

En ce qui concerne le PN (C), le **Dimensionnement PN** est réintégré à la **Production PN**, afin que les problématiques PN soient pilotées de bout en bout par la même direction. **Ce pilotage se fera t'il enfin au bénéfice de notre population depuis longtemps malmenée par ces problématiques récurrentes d'effectifs ..?** Nous le verrons à l'usage, et nous aurons de premiers éléments de réponse lors de la **Commission Effectif PN du 8 octobre**... **l'UNAC, qui n'a eu de cesse de réclamer son rétablissement, l'a enfin obtenu !**

Autre point de questionnement relatif à cette nouvelle organisation, la **DPNC** ne sera plus aussi autonome, car **rattachée hiérarchiquement à la DOA** ou Direction des Opérations Aérienne. L'UNAC a émis une alerte sur la possible **perte de « souveraineté » de la DPNC** et c'est donc pour cette raison que **vos élus UNAC**, lors du vote sur la consultation relative à cette réorganisation, **se sont abstenus**.

A ce sujet, la Direction n'a pas su préciser si le futur DOA aurait sous sa responsabilité hiérarchique un(e) Directeur/trice PNT plus un(e) Directeur/trice PNC ou si un seul et unique cadre aurait la double casquette DOA/DPNT...

Concernant notre Directrice actuelle **Mme MALOUX**, celle-ci sera en charge avec **Olivier SCHNEIDER** (qui prend la suite de Christophe BAULARD), du **projet de transformation de la DOA**. **Mme MALOUX** restera en poste jusqu'en **juin 2020**, date à laquelle **son contrat de détachement chez HOP prendra fin**. Pierre-Olivier BANDET nous a précisé ne pas se refuser une candidature interne à HOP pour le poste de DPNC... Ce qui a été évidemment bien accueilli par vos élus UNAC.

En conclusion, et nonobstant notre abstention lors du vote, nous avons eu le sentiment général que ce nouvel organigramme allait dans le bon sens, avec plus de clarté et de simplicité dans la gestion de notre compagnie HOP.

**CHARGE MAINTENANT À LA DIRECTION DE NOUS PROUVER  
QU'ELLE SAURA FAIRE UN BON SCORE AVEC CE TIRAGE !**

**Vous souhaitez plus d'informations ? Vous avez des questions ?  
Vous pouvez nous contacter :**



Etienne ROSSIGNOL  
etienne@unachop.com  
06.88.59.20.34



Pauline POLONCEAU  
pauline@unachop.com  
06.01.79.61.85



Cédric CHALIGNE  
cedric@unachop.com  
06.20.86.34.27



Frédéric BERZIN  
frederic@unachop.com  
06.43.32.16.31